



Affiché le *04/11/2022*
Retiré le

ARRETÉ N° 201/T/2022

LB

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

Au coeur du Bassin Potassique

- VU** les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L 411-1 et suivants et 417-10 du Code de la Route,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
- VU** la demande de la Ville de Wittenheim de sécuriser les abords du Marché de Noël situé sur le parvis de la Mairie, les 9, 10 et 11 décembre 2022,

CONSIDERANT qu'en raison de cette manifestation, du 5 au 14 décembre 2022, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules dans la rue d'Ensisheim pour des raisons de sécurité,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Afin de garantir la sécurité des abords du Marché de Noël, l'arrêt et le stationnement seront interdits à tous véhicules motorisés, rue d'Ensisheim, en face des numéros 24 et 26, du 5 au 14 décembre 2022.
- ARTICLE 2 :** Dans cette optique, des plots en béton seront positionnés sur les emplacements de stationnement en face des numéros 24 et 26 de la rue d'Ensisheim. Ceci afin d'en interdire l'accès, permettant ainsi de sécuriser les abords du Marché de Noël.
- ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. Tout véhicule en infraction sera déplacé et enlevé aux frais du propriétaire.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours](http://www.telerecours.fr).
- ARTICLE 5 :** Une copie du présent arrêté sera adressée à :
- Madame la Procureure de la République – 20 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
 - Monsieur le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
 - Monsieur le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
 - Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM



WITTENHEIM, le 2 novembre 2022

Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire

Ginette RENCK

